

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 08 AVRIL 2024**

Le 08 avril 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 02 avril 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 22.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints, ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, MARTIN Denis, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : ATANI Béatrice (pouvoir à DAVY Jean-Luc), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), LETHIELLEUX Joëlle (pouvoir à de RICHEMONT Xavier), MOGUET Françoise (pouvoir à CLEMOT Dany), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

Absents excusés : GUITTON Sébastien, THIBAUT Jean-Paul.

Absents: Néant.

Secrétaire de Séance : HUMEAU Emmanuelle.

DCM N° 2024 - 026 : CONVENTIONS DE SERVITUDES ET DE MISE A DISPOSITION AVEC ENEDIS – PARCELLES 220 F1336 et 220 ZI 0008

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire.

Madame LECOURT propose au Conseil Municipal d'accepter les conventions suivantes avec la société ENEDIS 92079 PARIS LA DEFENSE:

- une première convention de servitude sur la parcelle 220 F 1336 située « Le stade » à MORANNES pour l'implantation d'une ligne souterraine 20 000 Volts avec droit de passage et droit d'accès,

- une seconde convention de mise à disposition sur la parcelle 220 ZI 0008 « Le Carrier » à MORANNES d'un terrain d'une superficie 20 m² pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique avec droit de passage et droit d'accès.

Ces conventions sont consenties gratuitement et pour la durée des ouvrages installés sur cette parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à ENEDIS.

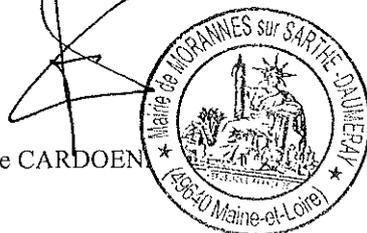
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240408-DCM2024-026-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024